

COMMUNE DE MITTLACH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2022

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1^{ère} Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2^{ème} Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3^{ème} Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Mme JAEGLÉ Valérie, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022
2. Finances/budgets
 - 2.1 Budget Général
 - 2.1.1 Approbation du compte administratif 2021
 - 2.1.2 Approbation du compte de gestion 2021
 - 2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »
 - 2.2.1 Approbation du compte administratif 2021
 - 2.2.2 Approbation du compte de gestion 2021
 - 2.3 Budget annexe « Camping Municipal »
 - 2.3.1 Approbation du compte administratif 2021
 - 2.3.2 Approbation du compte de gestion 2021
3. Personnel saisonnier : recrutement d'un agent pour assurer la gérance du camping municipal
4. Souscription d'un emprunt pour le financement de la réfection d'une partie de la rue du Haut-Mittlach
5. Etude de faisabilité pour un projet de chaufferie collective biomasse
6. Gestion du réseau d'eau potable – modification de l'avant-projet des travaux

Ajout de 1 point à l'ordre du jour avec l'accord unanime de l'assemblée :

7. Versement d'une subvention à la Protection civile du Haut-Rhin, en soutien à la population ukrainienne
- Le point « Divers et communications » passe au point 8

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2022

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES/BUDGETS**2.1 Budget Général****2.1.1 Approbation du compte administratif 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2021 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget général de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés	7 505,30			75 430,51	7 505,30	75 430,51
Opérations de l'exercice	52 021,89	39 704,87	397 613,18	416 785,34	449 635,07	456 490,21
TOTAUX	59 527,19	39 704,87	397 613,18	492 215,85	457 140,37	531 920,72
Résultats de clôture	19 822,32			94 602,67		74 780,35
Restes à réaliser	15 676,00				15 676,00	
TOTAUX CUMULÉS	75 203,19	39 704,87	397 613,18	492 215,85	472 816,37	531 920,72
Résultats définitifs	35 498,32			94 602,67		59 104,35

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.1.2 Approbation du compte de gestion 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif général de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2021, par M. Daniel KLEIN, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 Budget annexe « Service Eau et Assainissement »

2.2.1 Approbation du compte administratif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2021 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		20 974,46		10 397,47		31 371,93
Opérations de l'exercice	38 066,98	43 013,64	75 375,53	73 318,67	113 442,51	116 332,31
TOTAUX	38 066,98	63 988,10	75 375,53	83 716,14	113 442,51	147 704,24
Résultats de clôture		25 921,12		8 340,61		34 261,73
Restes à réaliser	10 000,00				10 000,00	
TOTAUX CUMULÉS	48 066,98	63 988,10	75 375,53	83 716,14	123 442,51	147 704,24
Résultats définitifs		15 921,12		8 340,61		24 261,73

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.2.2 Approbation du compte de gestion 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service Eau et Assainissement de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du service Eau et Assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par M. Daniel KLEIN, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3 Budget annexe « Camping Municipal »

2.3.1 Approbation du compte administratif 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Marie-Agnès SPENLÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2021 dressé par M. Bernard ZINGLÉ, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

A l'unanimité, hors la présence du Maire,

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		22 143,64		21 129,74		43 273,38
Opérations de l'exercice	19 141,03	13 336,41	64 685,95	57 113,63	83 826,98	70 450,04
TOTAUX	19 141,03	35 480,05	64 685,95	78 243,37	83 826,98	113 723,42
Résultats de clôture		16 339,02		13 557,42		29 896,44
Restes à réaliser	5 000,00				5 000,00	
TOTAUX CUMULÉS	24 141,03	35 480,05	64 685,95	78 243,37	88 826,98	113 723,42
Résultats définitifs		11 339,02		13 557,42		24 896,44

- **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2.3.2 Approbation du compte de gestion 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après s'être fait présenter le budget primitif du Camping Municipal de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Camping Municipal de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE à l'unanimité que le compte de gestion du service Camping Municipal dressé, pour l'exercice 2021, par M. Daniel KLEIN, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 3 – PERSONNEL SAISONNIER – RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ASSURER LA GÉRANCE DU CAMPING MUNICIPAL

Pour le bon fonctionnement de la saison 2022 au camping municipal, le Conseil Municipal décide d'embaucher

- un adjoint administratif territorial contractuel, afin d'exercer les fonctions de gérant du camping municipal, pour la période du 12/04/2022 au 30/09/2022 à raison de 75 heures pour le mois d'avril, de 130 heures pour le mois de mai et à temps complet pour les mois de juin, juillet, août et septembre. Cet agent sera rémunéré par référence à l'indice afférent à l'échelon 1 de son grade.

Cette embauche s'effectuera par le biais du service de mise à disposition de personnel intercommunal créé au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

POINT 4 – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉFECTION D’UNE PARTIE DE LA RUE DU HAUT-MITTLACH

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le cadre de la réfection d’une partie de la rue du Haut-Mittlach, deux entreprises ont fait une offre à la commune.

Après consultation, l’offre émanant de l’Entreprise J. FRITSCH de Muhlbach sur Munster a été retenue. Le montant des travaux s’élève à 31 168,00 €HT soit 37 401,60 €TTC.

Pour assurer le financement de cette opération, il y a lieu de réaliser un emprunt.

Trois organismes bancaires seront contactés, pour une demande de prêt d’un montant de 40 000 € sur une durée de 7 ans.

Le financement de cette opération sera inscrit au budget primitif général 2022.

POINT 5 – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN PROJET DE CHAUFFERIE COLLECTIVE BIOMASSE.

Monsieur le Maire expose à l’assemblée un projet de chaufferie collective au bois éligible au dispositif « climaxion », dont l’objectif est de soutenir la filière Bois-Energie.

Cette chaufferie desservirait les locaux suivants :

- Le bâtiment de la mairie
- L’atelier municipal
- L’église
- Le presbytère
- La salle des fêtes
- Le bâtiment de l’ancienne école

En amont, Monsieur le Maire propose de réaliser une étude de faisabilité, dont le plan de financement est le suivant :

Coût total :	8 000,00 €HT
Aide de la Région Grand Est (70 %)	5 600,00 €
Autofinancement communal :	2 400,00 €HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- De réaliser une étude de faisabilité d'une chaufferie collective biomasse ;
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- De solliciter l'aide financière de la Région Grand Est au titre du dispositif « climaxion »
- D'inscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération au budget primitif général 2022 ;
- De valider la proposition d'honoraires du bureau d'études INOTEC, 1 Rue des Merles à 68180 ANDOSLHEIM, pour un montant de 8 000,00 €HT.

POINT 6 – GESTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – MODIFICATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX

Par délibération du 31 août 2021 – Point 2.2, le Conseil Municipal avait validé l'étude d'avant-projet des travaux de gestion du réseau d'eau potable, établie par les entreprises CONCEPTION et REALISATION de Griesbach-Au-Val et COREAGAN de Metzeral.

Le dossier a ensuite été transmis à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour une demande de subvention au titre du plan d'accélération « Eau 2021 ».

Suite aux remarques émises par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'avant-projet des travaux a été modifié.

Le coût estimatif HT des travaux modifiés est le suivant :

- Mise en place d'une télégestion à la station de pompage et réservoir =	145 000,00 €
- Génie civil aux réservoirs et Hydrostab =	100 000,00 €
- Clôture des périmètres de protection des sources =	50 000,00 €
- Création et aménagement du chemin d'accès au réservoir =	27 000,00 €
TOTAL HT =	322 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier d'avant-projet modifié tel que présenté ;

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au titre du plan d'accélération « Eau 2021 » ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de l'Etat, au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local (DSIL) ;
- **CHARGE** le Maire de transmettre les dossiers d'aides financières aux services concernés ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif Eau et Assainissement 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à faire procéder au lancement des appels d'offres relatif à ce dossier.

POINT 7 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA PROTECTION CIVILE DU HAUT-RHIN, EN SOUTIEN À LA POPULATION UKRAINIENNE

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile appellent, ensemble, à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne.

La commune de Mittlach a choisi de s'associer à l'initiative conjointe de l'AMF et de la Protection Civile, et a organisé une collecte de matériels de première nécessité et de secours, qui sera envoyée en Ukraine.

En complément à cette action, Monsieur le Maire propose l'octroi d'une aide exceptionnelle de 500,00 € via la plateforme de don mise en place par la Protection Civile.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à la Protection Civile, au profit de la population ukrainienne ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif général 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

POINT 8 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**Intervention de M. NEFF Dominique**

M. NEFF Dominique fait suite à la circulaire distribuée dans la commune, qui rappelle aux propriétaires de chiens les règles en vigueur en matière d'hygiène publique.

Afin que nos espaces publics soient respectés, il propose la mise en place de distributeurs de sacs à déjection canines, aux deux entrées du square.

Après discussion, le Conseil valide l'acquisition et l'installation de ces distributeurs.

Election présidentielle

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches **10 et 24 avril 2022**. Le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 19h00**.

Concours et remise des prix des maisons fleuries

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries a été annulée les 2 dernières années.

En ce qui concerne la remise des prix du concours 2021, prévue au mois de mai 2022, les membres du conseil décident de ne pas la maintenir. Les diplômes et les chèques valables auprès des artisans et commerçants de l'association GREGO seront ainsi une nouvelle fois distribués dans les boîtes aux lettres des lauréats.

Pour ce qui est du concours 2022, la remise des prix pourrait se faire lors de la fête de Noël de la commune, qui se tient traditionnellement au mois de décembre.

Des précisions à ce sujet seront apportées ultérieurement aux administrés de la commune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au **Mardi 5 avril 2022, à 19h00**, et portera principalement sur l'approbation des budgets primitifs 2022.

Puis plus personne n'ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **23h15**.